

Vontobel Fund – Transition Resources

La langue qui prévaut pour les informations produits de notre page Web est l'anglais.

Résumé

Aucun objectif d'investissement durable

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs que le Gestionnaire d'investissement considère comme bien préparés à relever financièrement les défis environnementaux et sociaux majeurs. Il investit dans des sociétés cotées du monde entier qui contribuent à une transition efficace vers un monde à zéro émission nette. Le Compartiment met l'accent sur les ressources en amont, principalement les matériaux et l'énergie sobre en carbone, y compris les technologies qui réduisent les impacts négatifs sur l'environnement et promeuvent le recyclage, avec comme piliers les «Matériaux habilitants» et les «Énergies à faibles émissions de carbone». Les émetteurs seront sélectionnés sur la base du cadre ESG du Gestionnaire d'investissement.

Le Compartiment n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Investment Strategy

Conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment décrits dans la Partie spéciale du Prospectus de vente, pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales, le Compartiment applique le cadre ESG suivant: axe thématique, approche par exclusion, suivi des controverses critiques et sélection.

Part des investissements

Le Compartiment investit au moins 80 % de sa VNI directement dans des émetteurs qualifiés d'alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales (E/S), dans des conditions de marché normales. Le Compartiment peut investir directement et indirectement jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans d'autres investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

Les titres font l'objet d'une analyse basée des critères contraignants avant tout investissement, puis d'un suivi continu. La performance en matière de durabilité des titres en portefeuille est réévaluée périodiquement conformément au cadre ESG décrit ci-dessus. Si un titre ne respecte pas les critères contraignants, le Gestionnaire d'investissement s'en désengagera dans un délai qu'il fixera et qui, en principe, ne dépassera pas trois mois suivant la constatation de ladite violation, en tenant compte des conditions de marché en vigueur et en prenant dûment en considération l'intérêt supérieur des actionnaires.

Enfin, pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues, le Compartiment rendra compte en fonction des indicateurs de durabilité définis dans son rapport périodique annuel.

Méthodologies

Afin de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales souhaitées, le Compartiment applique le cadre ESG suivant:

Approche de la transition

Le Gestionnaire d'investissement identifie les émetteurs axés sur le thème de la transition énergétique en cours, soit le passage du carbone aux énergies renouvelables, avec ses sous-thèmes «Matériaux de la transition», «Énergie renouvelable» et «Énergie à faible émission de carbone».

Approche par exclusion:

Le Compartiment exclut les émetteurs qui ne satisfont pas au niveau 2 de l'Exclusion Framework (cadre d'exclusion) de Vontobel. Vous trouverez de plus amples informations sur ce cadre à l'adresse: <https://am.vontobel.com/fr/esg-investing/>.

Suivi des controverses critiques:

- Le Gestionnaire d'investissement a établi un processus de suivi des incidents ou des situations en cours en raison desquelles les activités d'un émetteur risquent d'avoir un impact négatif sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce processus a pour objectif de veiller à la conformité avec les normes internationales, telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce processus repose d'abord sur l'utilisation de données de tiers et implique ensuite un examen structuré complet mené par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement exclut les titres des émetteurs qui, selon lui, (i) enfreignent les normes et standards promus par le Compartiment, ou (ii) sont impliqués dans des controverses critiques, y compris liées à des questions de gouvernance. Toutefois, le Gestionnaire d'investissement reconnaît que l'exclusion de ces émetteurs n'est pas toujours le meilleur moyen d'atténuer les effets négatifs de leurs activités. Dans de tels cas, à condition que les émetteurs en question fassent preuve d'une bonne gouvernance et s'il les estime capables d'accomplir des progrès raisonnables, le Gestionnaire d'investissement les surveillera, par exemple, par le biais d'activités d'actionnariat actif.

Sélection:

Le Compartiment investit dans des titres d'entreprises qui obtiennent la note ESG minimale (fixée à B, sur une échelle allant de AAA à CCC, AAA étant la meilleure, et CCC la plus mauvaise), qui est fournie par un fournisseur de données ESG indépendant sélectionné par le Gestionnaire d'investissement (MSCI ESG). Ce modèle évalue les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques à chaque secteur. Ces critères se réfèrent aux activités et aux performances des sociétés en matière de protection de l'environnement dans la production, de conception écologique des produits, de relations avec les employés, de normes environnementales et sociales dans la chaîne d'approvisionnement et de systèmes de gestion. Le modèle ESG permet de noter les sociétés par rapport à leurs homologues du même secteur.

Sources et traitement des données

Le processus d'investissement utilise des données de fournisseurs ESG externes (p. ex., Sustainalytics, MSCI), d'émetteurs, de médias, d'ONG et d'organisations internationales. Les sources de données mentionnées sont utilisées pour mettre en œuvre le cadre ESG comme décrit en détail dans la section Stratégie d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement veille à la qualité des données par des contrôles périodiques, le recours à plusieurs sources d'information et un dialogue avec les émetteurs afin de combler les lacunes. S'il utilise au besoin des estimations, il n'accorde qu'une confiance faible à modérée aux données estimées.

Limites des méthodologies et données

La mise en œuvre de la stratégie ESG du Compartiment repose sur des données de tiers et/ou des analyses internes, qui peuvent être incomplètes ou inexacts. Rien ne garantit que les critères ESG seront exacts, complets ou bien appliqués.

Due diligence

L'unité interne Investment Control procède à des contrôles pré-transaction qui permettent aux gestionnaires de portefeuilles de simuler les transactions et de les confronter aux restrictions. Les contrôles automatisés mettent en lumière les possibles violations avant que l'ordre soit exécuté, afin d'en garantir la conformité.

Politiques d'engagement

Le Gestionnaire d'investissement privilégie l'engagement direct avec les sociétés bénéficiaires pour traiter les questions relatives à la stratégie commerciale, à la gouvernance et aux aspects ESG. Il collabore également avec Columbia Threadneedle Investments (reo©) afin de bénéficier d'une capacité d'engagement élargie et d'une influence accrue sur les votes. Ce partenariat permet d'accroître l'impact, l'accès aux ressources et la collaboration, en mettant l'accent sur les mauvaises pratiques ESG, les questions thématiques et les controverses.

Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Compartiment.

Informations importantes

Dans tous les cas, la souscription de parts du fonds ne doit avoir lieu que sur la base du prospectus de vente («Prospectus de vente»), du Document d'information clé (pour l'investisseur) («DIC(I)'), de ses statuts et de ses derniers rapports annuels et semestriels en date, et après consultation d'un spécialiste financier, juridique, comptable et fiscal indépendant. En cas de doute concernant le contenu du présent document ou pour toute question, nous vous invitons à consulter vos conseillers professionnels et/ou vos conseillers en investissement.

Les informations contenues dans le présent document peuvent avoir été révisées, soit après le 1^{er} janvier 2023 (date d'entrée en vigueur des normes techniques de réglementation du règlement SFDR), soit après le lancement du produit financier. Les mises à jour peuvent avoir été effectuées afin de clarifier des points spécifiques ou en vue d'aligner son contenu sur des modifications de l'approche ESG du produit financier. Vous trouverez la date d'effet du présent document en haut de la page et dans le nom de fichier.